

ARRÊTÉ

Portant approbation du programme pluriannuel d'activités
de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural d'Île-de-France
pour la période 2022-2028

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le livre premier du code rural et de la pêche maritime et notamment son article R.141-7 ;

VU l'arrêté 22 décembre 2016 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Île-de-France ;

VU la note d'instruction technique DGPE/SDPE/2021-676 du 07 septembre 2021 ;

VU le programme pluriannuel d'activités de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Île-de-France pour la période 2022-2028, validé et en conseil d'administration de la société le 24/05/2022 et adressé le 30/06/2022 ;

VU l'avis favorable du 13 juillet 2022 du commissaire du gouvernement agriculture ;

VU l'avis favorable du 11 juillet 2022 du commissaire du gouvernement finances ;

VU l'avis favorable du 20 juillet 2022 de la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural d'Île-de-France ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et du directeur régional des finances publiques ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le programme pluriannuel d'activité de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Île-de-France pour la période 2022-2028 est approuvé.

Article 2 : La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Île-de-France est chargée de la publication de son programme pluriannuel d'activités accompagné de l'arrêté d'approbation.

Article 3 : Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 22 JUIL. 2022


Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME